



## AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à LUNDI, le 22<sup>e</sup> jour de JUIN prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, etc., Sorel, Québec," pour la construction d'un

*Bureau de Poste, etc., à Sorel, P. Q.*

On pourra voir les plans et le devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au Bureau de la Douane, Sorel, à commencer de Lundi, le 2<sup>e</sup> jour de Juin prochain.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque, *accepté*, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq par cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,  
OTTAWA, 14 mai 1884.



## AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à LUNDI, le 9<sup>me</sup> jour de JUIN prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Charbon," pour fournir le combustible nécessaire au chauffage des Edifices Publics, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,  
OTTAWA, 20 mai 1884.